

Virginie Martin

1944

# l'accès des femmes françaises au vote

une émancipation politique  
en terres patriarcales

#### AVERTISSEMENT

La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles. En soutenant certains think tanks dans la diffusion de leurs propositions, la Fondation devient une véritable Cité des idées.

# 1944 : l'accès des femmes françaises au vote

une émancipation politique  
en terres patriarcales

Virgine Martin avec la collaboration de Leila Alaouf et Pierre Lenel

**Virginie Martin** est politologue, professeure-chercheuse à Kedge Business School, présidente de Think Tank Different.

**Leila Alaouf** est collaboratrice de Think Tank Different.

**Pierre Lenel** est sociologue (Lise-CNRS),  
vice-président de Think Tank Different.

**A** lors que nous fêtons le soixante-dixième anniversaire du droit de vote des femmes, qui leur est accordé le 21 avril 1944, nous assistons à la constitution d'un gouvernement paritaire pour la deuxième fois dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République<sup>1</sup>. Après le gouvernement de Jean-Marc Ayrault parfaitement paritaire, celui de Manuel Valls annoncé définitivement le 9 avril dernier a lui aussi été composé – entre autres – au regard du sexe des individus. Cette volonté de respecter la parité n'est pas juste symbolique mais permet d'une part de briser le fameux plafond de verre que les femmes subissent trop souvent et, d'autre part, d'envoyer un signe fort à tout un pays, notamment en offrant des modèles possibles d'identification à toutes les filles et jeunes filles.

Un retour en arrière, une historiographie s'impose pour nous plonger dans les débuts civiques des processus de socialisation des femmes à la politique. Il nous montre combien, finalement, cet État si souvent dit « providence » et non différenciateur a laissé faire, ne s'est que très peu emparé de la question et n'a finalement pas vraiment aidé les femmes dans leur émancipation politique. En effet, il n'est pas dans le paradigme de la République dite une et indivisible de reconnaître les différences quelles que soient leur nature. Malgré tout, l'État s'empare de cette question (l'institutionnalise) *via* un ministère – puis un secrétariat d'État – des droits des femmes dès 1981. C'est en 1997 que Lionel Jospin imposera les lois sur la parité. Ces lois, et d'autres aussi plus sociales ou économiques, viennent peu à peu participer à la sortie d'un système patriarcal si prégnant à l'époque.

Moment historique pour la citoyenneté, date clef pour les Françaises : le 21 avril 1944, le général de Gaulle signe à Alger l'ordonnance qui donne le droit de vote aux femmes. D'un coup d'un seul, le corps électoral s'enrichit de 12 millions de nouveaux citoyens : les 12 millions de femmes de plus de 21 ans que compte la France à cette époque. Dès lors, le suffrage universel portera correctement son nom et ne sera plus érigé sur l'exclusion de la moitié de la population en âge de voter. C'est un après-guerre marqué par le sceau du progrès démocratique et civique qui s'annonce, période pendant laquelle les femmes seront appelées par neuf fois aux urnes, entre mai 1945 et octobre 1946, limite chronologique de cette étude.

Cependant, les progrès institutionnels se heurtent rapidement à des réticences en tout genre. Des craintes s'expriment, des doutes, des peurs et autres fantasmes de gynécocratie<sup>2</sup>. Le vote des femmes est la « grande inconnue du scrutin »<sup>3</sup>, une nouveauté et d'aucuns craignent le pire et le meilleur de cette avancée civique. Quant aux femmes, elles-mêmes, elles sont peu préparées à participer au vote, à ce « processus d'intégration civique »<sup>4</sup>.

Cette étude, moins historique que sociologique et politologique, tend à analyser comment ce droit de vote a été ressenti, perçu, analysé par une société encore toute empreinte de la trace de l'homme. Notre démarche est par définition inductive et suppose qu'un jour quelqu'un ait observé, noté et relaté. Elle suppose tout autant que ce témoignage ait défié le temps et ses outrages, qu'il ait pu parvenir jusqu'à nous. Mais le témoignage offre une vision tronquée, partielle et partielle, et il revient au chercheur de distinguer l'intention de l'omission, de lire entre les lignes, de prendre du recul par rapport au factuel ou à l'analyse à chaud.

Ces recommandations sont d'autant plus impératives dans le cadre de cette recherche dans la mesure où celle-ci s'appuie sur deux sources un peu particulières : la presse de l'époque et des entretiens semi directifs avec des acteurs d'un temps passé. D'une part, la

---

1. Ce texte est issu d'un travail effectué avec Bruno Denoyelle dans les années 1990. Il a été publié une première fois en 1997 aux éditions L'Harmattan dans un ouvrage intitulé *Les femmes et la politique* sous la direction de Janine Mossuz-Lavau et Armelle Le Bras-Chopard. Cette version actuelle est augmentée et revue.

2. « La gynécocratie est en route, et je ne vois pas bien ce qui l'arrêtera si le sexe féminin continue à grignoter le sexe masculin. Ah ! C'est une révolution qui, pour se faire sans bruit, au ralenti, n'en chambardera pas moins de fond en comble notre vieux système... », *LAurore*, 26 avril 1945, p. 1.

3. *Le Populaire*, 6-7 mai 1945 ; « Je ne sais si l'on mesure l'importance que représente l'introduction du vote des femmes dans la politique française. Nous nous trouvons là en présence d'un élément inconnu. Les conséquences peuvent être considérables », *Le Figaro*, 26 avril 1945, p. 1.

4. Yves Deloye et Olivier Ihl, « L'acte du vote », *RFSP*, février 1993.

presse nous a permis de saisir, si ce n'est l'opinion publique, du moins ses principaux courants ainsi que les schèmes de représentation dominant l'époque. Vingt-deux titres ont été dépouillés de la Libération à la fin de l'année 1946, césure chronologique où la genèse et l'apprentissage de la pratique de l'acte de vote trouvent plus que matière à s'accomplir. D'autre part, des entretiens semi-directifs ont été effectués avec une vingtaine de femmes ayant connu et vécu ce nouveau droit en 1945. Ces entretiens étaient indispensables afin de cerner comment les femmes elles-mêmes ont ressenti cette avancée civique, cette étape vers une citoyenneté accomplie.

Si la presse offre une vision particulière de la réalité – mais c'est justement celle-là qui nous intéresse ici – les entretiens posent un autre type de problème méthodologique. En effet, ces témoignages relèvent de la mémoire et demandent de réactiver des souvenirs vieux de cinquante ans. La recherche se heurte donc inexorablement à un phénomène de reconstruction d'une réalité passée et à l'oubli. D'ailleurs, nous pouvons d'ores et déjà avancer que ce nouveau droit civique n'a pas été vécu comme un événement saillant dans l'histoire personnelle de ces femmes. Il n'empêche que deux sources permettent de fixer un tant soit peu les courants d'une époque à propos de cet acte de vote naissant, de ce rituel citoyen.

Cependant, avant d'entrer dans le vif de notre propos, il est intéressant de voir comment l'État lui-même s'est positionné par rapport à cette nouvelle citoyenne. Ce n'est qu'après ce détour que nous aborderons la socialisation politique et électorale des femmes, pour aborder ensuite l'image que la presse fournit de cette toute récente électrice.

## LES FEMMES FACE À L'IDÉOLOGIE RÉPUBLICAINE

L'acte de vote des femmes va être structurellement investi et nourri de l'idéologie républicaine qui prévaut depuis la genèse du suffrage universel. À l'instar de Pierre Rosanvallon, nous définirons cette idéologie républicaine comme étant l'affirmation – ou du moins sa volonté d'affirmation – moniste d'une citoyenneté refusant la pluralité des corps électoraux, la reconnaissance d'intérêts particuliers, la spécificité biologique de la citoyenne, tout cela au profit de l'universel-citoyen, d'un « individu absolu dont la détermination sexuelle est parfaitement secondaire »<sup>5</sup>. D'emblée, en 1945, communes, médias, opinion publique, partis, relais éducatifs se font les courroies de transmission de cette idéologie entre l'État instaurant sa légitimité républicaine et des femmes nouvellement citoyennes.

Pratiquement, l'État refuse d'offrir aux femmes la possibilité de se différencier par la mise en place d'un lieu d'exercice spécifique de l'acte (bureau de vote), comme d'un mode d'exercice particulier (urnes et registres électoraux uniques), ceci empêchant de faire la lumière sur les caractéristiques du vote féminin. Implicitement, l'existence d'un corps électoral féminin est récusée et le vote des femmes va se fondre dans le creuset de la citoyenneté. La machine administrative se fera le socle de cette idéologie républicaine intégrative : au plus vite, les communes auront pour consigne d'intégrer la population féminine au corps électoral en refondant les registres électoraux. Au nom de la pénurie de papier, les femmes se voient refuser l'octroi d'un discours spécifique.

De même, l'école dans le respect de la logique républicaine se fait un devoir d'entreprendre la formation d'un corps électoral unifié, en gommant et annihilant toute différence de nature sociale ou sexuelle au travers du discours pédagogique qui transparait dans les manuels d'éducation civique et morale<sup>6</sup>. Aucun des manuels scolaires, dans leurs réimpressions successives, n'entend prendre en compte cette avancée dans l'histoire civique : l'instauration du suffrage universel.

---

5. Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen*, Gallimard, 1992, p. 140.

6. Etienne Baron, *Histoire de la France du cours moyen au certificat d'études*, Magnard, 1950 ; Joseph Cressot, *L'éducation morale à l'école primaire*, Librairie Istra, 1947 ; Paul Foulquié, *Morale pratique du premier cycle*, Editions de l'école, 1946.

*In fine*, il s'agit moins de faire entrer les femmes dans le corps électoral que de leur faire intégrer les cadres institutionnels et idéologiques de l'acte de vote en tant que processus normatif, en tant que processus objectivé afin que ces femmes nouvellement citoyennes parviennent à incarner elles-mêmes la règle politique : « les institutions impliquent l'historicité et le contrôle (...), les institutions par le simple fait de leur existence contrôlent la conduite humaine en établissent des modèles prédéfinis de conduite, et ainsi la canalisent dans une direction bien précise au détriment de beaucoup d'autres directions qui seraient théoriquement possibles (...). L'objectivité du monde institutionnel s'épaissit et se durcit... »<sup>7</sup>.

Force est de reconnaître qu'aujourd'hui en 2014 le mode d'action de la République n'a pas beaucoup changé. On demande toujours à ceux, porteurs de différences, de se conformer à ce processus normatif sans prendre jamais en compte leur histoire et leur trajectoire spécifiques. On peut considérer que les femmes sont, avant leur droit de vote, dans une injonction d'intégration qui n'est pas sans rappeler les injonctions faites aux français d'origine immigrée. Si elle ne les nie pas, l'idéologie républicaine prétend bien proposer un dépassement des rapports sociaux de domination que des auteurs théorisent aujourd'hui au travers du paradigme de l'intersectionnalité<sup>8</sup>.

## L'ÉDUCATION CIVIQUE

L'appareil d'État s'est donc employé à fondre le corps électoral féminin dans l'idéologie républicaine, plutôt que d'aider les femmes dans leur nouveau parcours électoral. Si la socialisation politique des femmes ne doit pas grand-chose à la sphère étatique, nous sommes en droit de nous poser la question de savoir comment et par quel biais la nouvelle citoyenne pallie son incompetence politique – ou au moins son manque d'expérience de la chose électorale.

### L'apprentissage d'une technique

D'une façon générale, la presse a peu pratiqué le genre didactique. En effet, en ces veilles de scrutin, l'éducation des femmes en matière électorale ne semble pas être prioritaire, même si certains organes de presse<sup>9</sup> s'emploient tout de même à donner à leurs lectrices quelques leçons d'apprentissage et de civisme.

En effet, ces journaux s'emploient à donner aux lectrices potentiellement électrices quelques leçons d'apprentissage de l'acte de vote. Ils précisent les modalités techniques du vote<sup>10</sup>, notamment *Femmes d'Algérie*<sup>11</sup>, qui propose « quelques conseils pratiques » sur les bulletins de vote et sur le dépouillement. De même, le trajet à parcourir par l'électrice est décrit dans les moindres détails par quelques journaux<sup>12</sup>, parcours qui n'oublie pas le passage par l'isoloir, la mise sous enveloppe du bulletin, la présentation de la carte d'électrice et le fameux « A voté ». Jusqu'à *L'Humanité* qui indique comment voter par correspondance « pour les femmes en couches, malades, infirmes ou incurables »<sup>13</sup>. La socialisation civique entreprise par la presse renseigne les femmes sur le panachage éventuel et ses implications pratiques : à savoir la nécessité de plumes et d'encriers lors de certains scrutins.

---

7. Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, Méridiens Klincksieck, 1986, p. 79 et 84.

8. Kimberlé Crenshaw, "Mapping the Margins: Intersectionality, Identity politics, and Violence Against Women of Color", *Stanford Law Review*, vol. 43, 1991.

9. En particulier : *La Croix*, *L'Humanité*, *La Voix du Nord*, *Nord-Eclair*, *Le Figaro*, *Femmes d'Algérie*.

10. *Le Figaro* propose un « guide abrégé à l'usage des électrices parisiennes », 27 avril 1945, p. 2.

*La Croix* tente d'expliquer les modes de scrutin : « A celles qui vont voter pour la première fois », 25 avril 1945, p. 1.  
*La Marseillaise* dresse « La carte électorale de la capitale », 19-25 avril 1945, p. 2.

11. 1<sup>er</sup> août 1945, p. 3.

12. Notamment *Le Figaro*, 26 avril 1945, p. 1.

13. *L'Humanité*, 2 octobre 1946, p. 2.

Ne nous y trompons pas, la presse joue certes un rôle non négligeable dans la socialisation des femmes, mais ce rôle est occasionnel et irrégulier. En revanche, tous les journaux se retrouvent pour insister sur le caractère sacré du vote, sur cet acte en tant que rituel institutionnel et démocratique. Il s'agit de faire intégrer aux femmes les cadres de l'acte de vote en tant que processus normatif.

## *L'acte de vote ritualisé*

Les relais d'opinion s'unissent en effet pour institutionnaliser le vote et pour le charger de sacralité. L'acte devient lieu de cérémonialisation et consacre la ritualisation d'une liturgie républicaine : « Elle se recueille un instant. Elle lève au ciel ses beaux yeux bleus de grand-mère, fait sur elle un signe de croix et laisse tomber dans l'urne son billet de vote... »<sup>14</sup>. Le vote est secret et sacré, aidé en cela par une mise en scène de la République, par une sanctuarisation de l'éphémère : la pratique de l'acte sanctifie un lieu le temps d'un scrutin, c'est la Nation toute entière qui s'investit dans le cadre exigü de la salle de vote : « les rideaux des isolements sont sortis de leur caisses et les urnes ont repris leur pace traditionnelle sous la statue de Marianne enrubannée de tricolore... »<sup>15</sup>. À la clôture du scrutin, ces lieux (écoles, mairies, palais de justice...) seront privés en grande partie de leur charge symbolique et sacrée.

De même, les organes de presse s'unissent dans le rejet et la stigmatisation d'éventuels comportements de la part des femmes qui viendraient mettre en péril le consensus démocratique. Dans ce sens, les pratiques abstentionnistes de même que les votes blancs ou nuls sont fermement condamnés : « plus que jamais, toute abstention serait une lâcheté, une désertion. Il y en eu trop. Il ne doit plus y en avoir »<sup>16</sup>. « Certaines femmes concluent : nous ne voterons pas. Ce serait une faute impardonnable. Toutes les femmes sans exception doivent voter. Que les électrices qui se demandent encore où est leur devoir national apportent leur suffrage aux candidats dont le sérieux inspirera le plus de confiance. C'est ainsi, en votant, qu'elles serviront le mieux notre pays »<sup>17</sup>.

Au regard des entretiens, il apparaît nettement combien l'appréhension de la technique de vote s'est opérée corrélativement à cette idéologie consensuelle prônée par la République et dépeinte ici : « Tou(tes) les locut(rices), évidemment, ne disent pas la même chose (...) mais dans tous les cas l'image qui se construit, si particulière soit-elle, laisse entrevoir les traits tantôt assez fidèlement reproduits, tantôt plus ou moins brouillés d'une seule et même figure qui provient d'ailleurs et qui se reconnaît sans peine. Elle appartient à ce que l'on intitulera quelque peu arbitrairement le "discours civique" (...) Le caractère dominant du discours civique s'affiche notamment en ce qu'il apparaît comme fournissant un instrument discursif qui se donne comme précisément comme non systématique. Il utilise de façon suffisamment simple les virtualités du modèle fondamental pour passer comme "naturel", assumé par les locuteurs formés au système idéologique dominant, il est reproduit non pas comme citation mais comme lecture directe du monde »<sup>18</sup>. La grande majorité des femmes reproduit un discours émaillé de références donnant au vote un double caractère secret et sacré, chargeant du même coup l'acte civique d'une profonde portée symbolique. Les femmes dans leur ensemble ont intégré et se sont approprié la sacralisation de l'acte de vote : « Je n'ai jamais manqué un vote, j'y suis toujours allée, parce que dans ma famille on nous a toujours dit que c'était un devoir. Je disais seulement à mon mari pour qui j'avais voté, les autres, ça ne les regardait pas. Le vote, c'est secret »<sup>19</sup>. « Je n'ai pas de souvenir de mon premier vote, j'ai dû le faire automatiquement, c'était mon devoir ; je me moquais complètement de la politique, mais je suis toujours allée voter par devoir »<sup>20</sup>. « Je suis toujours allée voter seule, mon choix devant toujours rester secret... »<sup>21</sup>. « Depuis la guerre je

---

14. *La Croix*, 24 et 24 septembre 1945, p. 4.

15. *Le Soir*, 30 avril 1945, p. 4.

16. Cécile Jeglot, *Mon vote de Française, de chrétienne*, Editions Spes, 1945.

17. *Le Figaro*, 26 avril 1945, p. 1.

18. Eric Landowski, « L'image du parlement dans une série d'entretiens non-directifs », *Les fonctions du Parlement dans les démocraties occidentales contemporaines*, n°105, 1972.

19. Entretien avec Mme V.

20. Entretien avec Mme C.

21. Entretien avec Mme S.

suis toujours allée voter, vous comprenez c'était pour moi un peu comme aider ma patrie à ma manière »<sup>22</sup>. « Dans le tragique brassage actuel, tout l'avenir du pays est peut-être au bout de notre vote de femmes. Devant ma conscience, mon vote devient une obligation. La France a besoin, sous peine de périr, des cœurs, des esprits et bras de tous ses fils et de toutes ses filles »<sup>23</sup>. « C'est pourquoi, au vibrant appel du chef, en masse, coude à coude, les femmes de France accompliront le devoir fixé : le devoir de voter »<sup>24</sup>. La presse écrite entend donc aider à la socialisation des femmes, une socialisation toute marquée du sceau du devoir, d'une forme de sacralité rejoignant *in fine* le discours intégratif de l'État, et les dogmes d'une morale toute républicaine. Processus qui sera en soi une réussite.

Cependant, la constitution d'un corps électoral homogène et unique ne s'opère qu'en théorie. En effet, à l'encontre de cette homogénéisation se dresse la pluralité des comportements et des pratiques individuelles. Empiriquement, l'acte de vote des femmes est pluriel et relève plus du social que de l'idéologie.

## DIVERSITÉ DES PRATIQUES ÉLECTORALES

### *Un rituel dans le temps social*

La prégnance du consensus idéologique en matière de civisme, la volonté de normativer un corps électoral ne doivent en aucun cas voiler la pluralité des pratiques à qui sait regarder la citoyenne individualisée, la femme toute empreinte d'habitus, plutôt qu'un corps électoral réifié. Certes la pratique discursive d'alors dessine les contours de ce corps électoral ; mais l'analyse de discours relève d'une pratique plurielle qui n'est autre que le fait d'individualités.

C'est en effet du social que dépend la représentation de l'acte de vote de la citoyenne, sa pratique, son statut : ce rite devient scansion du temps social. L'acte de vote occupe une séquence temporelle nouvelle que l'électrice se doit d'intégrer dans le déroulement de sa journée dominicale. C'est du social que relève cette gestion du temps civique.

Les « ménagères », dans une économie domestique réglée autour du marché succédant à la messe, sont contraintes d'aller accomplir leur nouveau devoir avec cabas et filets : « Vers onze heures, ce fut l'affluence et devant certains bureaux, les électeurs et électrices durent attendre plus d'une demi-heure. Dociles (...), les ménagères prenaient la queue : leur sac à provisions, d'où émergeaient carottes et poireaux, témoignait qu'elles revenaient du marché »<sup>25</sup>. « À Paris, les ménagères firent, entre deux courses, un saut jusqu'au préau d'école qui leur était assigné »<sup>26</sup>. « Rue de Tourville, à Belleville, les ménagères venaient voter en fin de marché avec des filets modérément pleins »<sup>27</sup>. « À la sortie de la messe, femmes et jeunes filles se hâtaient vers l'isoloir »<sup>28</sup>. Parmi ces femmes, d'aucunes semblent utiliser leur carte d'électrice à l'instar d'une carte d'alimentation, avant de retourner vers leur cuisine préparer le repas dominical : « Ce n'était qu'une queue de plus. Elles tendaient leur carte, un peu comme une carte d'alimentation. D'ailleurs, ces six cases numérotées étaient bel et bien des tickets de vote et la carte de priorité était valable pour les mères de famille »<sup>29</sup>.

---

22. Entretien avec Mme X.

23. Général de Gaulle, discours du 14 octobre 1944.

24. Cécile Jeglot, *op. cit.*

25. *L'Humanité*, 22 octobre 1945, p. 1.

26. *L'Aurore*, 22 octobre 1945, p. 1.

27. *Le Figaro*, 22 octobre 1945, p. 1.

28. *La Croix*, 1-2 mai 1945, p. 1.

29. *Le Figaro*, 22 octobre 1945, p. 1.

Dans une France encore très largement rurale, l'éloignement du bureau de vote peut constituer pour certaines un obstacle à l'acte électoral : « On a voté dans mon village périgourdin. De tous les hameaux sans exception, des femmes isolées, des métairies éloignées parfois de plusieurs kilomètres, jeunes femmes, mères de famille, aïeules sont venues en nombre imposant défilé devant l'urne... »<sup>30</sup>. Cependant, ce bel exemple de civisme ne semble pas s'être généralisé : « C'est à vous que je m'adresse aujourd'hui, qui vous êtes détournées des urnes électorales. Combien serez-vous encore dimanche à vous désintéresser du sort du pays ? Le plus souvent, l'abstention n'a pas des raisons très compliquées. Pour les mères de famille, je l'ai constaté moi-même, éloignement du village, impossibilité de laisser les enfants seuls »<sup>31</sup>.

Scansion du temps social, le rite électoral est aussi révélateur des groupes sociaux. L'iconographie<sup>32</sup> fait toujours apparaître la « ménagère » seule ou accompagnée d'enfants : « Elles asseyaient le gosse sur le banc, avant de glisser les enveloppes dans les urnes... »<sup>33</sup>. À l'opposé, les femmes de condition « supérieure » résolvent sans problème cette contingence : « Je suis allée voter en compagnie de mon mari, je me demande ce que l'on avait fait des enfants ; on les avait probablement laissés à des voisins ou à la femme de ménage... »<sup>34</sup>.

En revanche, la célibataire n'est jamais représentée : dans le schème des représentations de l'époque, la femme est toujours renvoyée à ses rôles de mère, d'épouse ou de fille, correspondant à la situation sociologique des femmes à la Libération. Seule exception, le caractère « exotique » des photographies de religieuses qui révèlent qu'une femme entrée en religion vient voter avec sa communauté : « Les plus à plaindre sont les religieuses. Elles avaient pris l'habitude de sortir tous les dimanches que Dieu fait – le Dieu Wotan, bien entendu – et les voilà de nouveau recluses jusqu'aux élections municipales... »<sup>35</sup>. « À la sortie de la messe, les religieuses n'étaient pas les dernières à se hâter vers l'isoloir... »<sup>36</sup>. « Un peu après midi, c'est tout un groupe de religieuses franciscaines qui arrivent au bureau de vote »<sup>37</sup>.

*A priori*, le vote dans les strates plus élevées de la société s'effectue sur un mode de sociabilité intrafamilial : si les « ménagères » et les femmes issues de la classe moyenne viennent sans leur conjoint – « Je suis allée voter seule, mon mari y est allé plus tard dans la journée »<sup>38</sup> – *a contrario* « Monsieur, madame, mademoiselle, se succèdent dans l'isoloir, pendant que la seconde héritière, trop jeune encore, joue au cerceau... »<sup>39</sup>. Cette pratique de vote réduit considérablement l'autonomie politique de la femme issue des classes bourgeoises. Cet accompagnement physique ne fait que traduire le caractère préconstruit d'une éventuelle compétence politique.

Compétence d'ailleurs inégalement partagée selon que les femmes appartiennent à un milieu favorisé ou non. Il faut donc reconnaître à l'acte de vote féminin une pluralité de dimensions strictement sociologiques : avant d'être un engagement idéologique, l'acte de vote est un fait empreint d'habitus.

---

30. *La Voix socialiste*, 9 juin 1945, p. 1.

31. *Le Figaro*, 12 octobre 1945, p. 1.

32. Notamment *L'Humanité*, 11 novembre 1945, p. 3 ; 3 juin 1946, p. 1.

33. *Le Figaro*, 22 octobre 1945, p. 1.

34. Entretien avec Mme V.

35. *Le Canard enchaîné*, 27 novembre 1946, p. 1-2.

36. *La Croix*, 1-2 mai 1945, p. 1.

37. *Le Soir*, 30 avril 1945, p. 7.

38. Entretien avec Mme O.

39. *Le Soir*, 30 avril 1945, p. 7.

## Une compétence inégalement partagée

La saillance du souvenir de cet acte se fait, à l'écoute des entretiens, au bénéfice des femmes appartenant aux classes « supérieures ». En revanche, l'oubli, l'ignorance ou l'apathie vis-à-vis de la pratique politique restent inhérents aux classes sociales plus modestes. « J'étais marinière sur les péniches, je voyageais beaucoup (...). [Étiez-vous renseignée sur la politique à l'époque?] Euh... euh... non... euh... je m'y intéresse pas (...). [Êtes-vous allée voter? Avez-vous des souvenirs de ce vote?] Euh... non jamais... enfin, je sais pas, je me rappelle pas... [Et votre mari, il allait voter?] Ça me dit rien... euh... on était sur les péniches »<sup>40</sup>. À l'opposé, le souvenir est plus saillant chez les femmes appartenant à des milieux plus aisés : « À mon vote j'avais 23 ans. Je m'étais mariée deux ans plus tôt. Nous sommes allés voter près de la place des Vosges où l'on habitait. Je me souviens d'avoir aidé les vieilles dames du quartier à voter... »<sup>41</sup>. En bref, « le statut politique est fonction du statut socio-familial : les variations que l'on constate entre les contextes sociaux du type traditionnel et les cadres sociaux ouverts sont à cet égard significatives. Dans les climats sociaux évolués, la femme s'intègre davantage à la vie sociale et, par suite, son horizon sociopolitique s'élargit »<sup>42</sup>.

De même que le milieu social vient contrarier l'unité du corps électoral féminin, le contexte géographique vient encore multiplier les pratiques de vote des nouvelles électrices. En effet, la citoyenneté aide à la citoyenneté. Ainsi, bourgeoises comme ouvrières jouissent des mêmes attributs socialisateurs : l'appartenance au monde urbain leur offrant un accès plus direct et plus régulier à l'information, une habitude des lieux de la République ainsi que de nombreux cercles de sociabilité<sup>43</sup> : « dans les villes, particulièrement à Paris, les femmes donnent l'exemple du sérieux, s'arrêtent chaque jour devant les panneaux pour consulter les affiches (...) suivent les réunions du soir dans les préaux des écoles, s'informent sur le passé, les opinions, les attaches des candidats, et savent exactement quelle France elles veulent contribuer à faire »<sup>44</sup>. Dans les campagnes, l'accès à l'information est plus complexe, moins immédiat : « les femmes, appelées pour la première fois aux urnes, se montrent parfois timides dans les campagnes (...), elles ajoutent une inconnue au mystère qui entoure encore les décisions que prendra le monde paysan »<sup>45</sup>.

Cette pluralité de pratiques vient donc faire obstacle à la toute théorique universalité du corps électoral, corps supposé neutre et homogène et qui est en fait, empiriquement, essentiellement composé de comportements individualisés.

### LA SOCIALISATION POLITIQUE DES FEMMES : UNE SOCIALISATION EN SUJÉTION

C'est la prédominance masculine qui s'exerce au premier chef dans la socialisation politique des femmes. En effet, au sein des familles, dans la sphère du privé, l'homme dominant brise toute possibilité d'autonomie de la femme en matière de compétence politique. Dans cet univers masculin se dessine une tripartition des pôles socialisateurs : père, mari ou prêtre régissent et administrent les cadres du savoir politique.

À l'instar de toute socialisation politique, celle du vote passe d'abord par le biais parental. Exclue politique, la mère ne peut jouer ce rôle ; le père reste donc l'initiateur des pratiques civiques. L'appréhension concrète de l'acte de vote s'effectue par la visite du bureau de vote lorsque l'enfant accompagne le père allant accomplir son devoir de citoyen. Les premiers pas des femmes seront toujours

---

40. Entretien avec Mme W.

41. Entretien avec Mme V.

42. Mattei Dogan et Jacques Narbonne, « La condition familiale de la femme et ses compétences politiques », *Revue de l'Institut de sociologie*, Bruxelles, n°2, 1955, p. 330.

43. Cercles pouvant émaner de partis politiques ou d'associations liés au monde religieux.

44. *Le Monde*, 25 avril 1945, p. 2.

45. *Le Monde*, 25 avril 1945, p. 2.

influencés par ceux naguère accomplis dans le sillage paternel : « la première fois que j'ai pu voter, je savais comment il fallait faire. En Auvergne, j'accompagnais toujours mon père quand il allait voter... J'allais toujours avec lui... »<sup>46</sup>. « À 21 ans, je lisais assez souvent le journal, j'avais l'habitude de le lire. Papa achetait toujours *Le phare de la Loire*, il s'occupait beaucoup de politique, il était ancien combattant et grâce à lui, on était au courant de certaines choses... »<sup>47</sup>. Le père, en fonction de son capital social ou scolaire, joue donc un rôle déterminant dans l'appréhension du monde politique par les femmes : « Mon beau-père était maire à cette époque-là, il connaissait bien le sénateur de la région. J'ai toujours voté comme il me le disait. On parlait beaucoup ensemble car il habitait chez nous. Par lui, je me suis toujours intéressée à la politique ; il était à gauche. Il était mineur, il avait fait les grèves, donc ça allait ; j'ai toujours pris le parti de l'ouvrier contre le patron »<sup>48</sup>. Cette citation montre bien à quel point le vote des femmes était inséré dans une structure patriarcale bien mise au jour par Christine Delphy<sup>49</sup>. Ce que les femmes disent de leur vote est un parfait révélateur de la profondeur et de la puissance de cette structure patriarcale alors même qu'on aurait pu penser qu'il aurait pu être une occasion d'une émancipation immédiate. Il faudra attendre bien d'autres lois et de processus pour que l'émancipation arrive – loi sur l'interruption volontaire de grossesse, autorisation d'avoir un compte bancaire personnel, parité... – et encore qu'imparfaitement.

De même, le lien conjugal renvoie rapidement aux chaînes électorales. En effet, la femme, dans la sphère du privé, va passer du joug paternel au joug marital. La jeune fille se tourne vers son père, tandis que l'épouse se tourne vers son mari. Mais dans tous les cas l'autonomie des femmes en matière politique est illusoire : « Mon mari m'a expliqué beaucoup de choses, je suis allée voter avec lui et il m'a dit *tu vas entrer dans l'isoloir et tu mettras ton bulletin de vote dans une enveloppe*, voilà ce que j'ai fait »<sup>50</sup>. « Mon mari m'expliquait (...) Mon mari à la Banque de France était très au courant. Il était au bureau des études, au service du personnel. Il s'occupait des problèmes administratifs du personnel. Il était donc très au courant de toute la politique par ses camarades. Cela me permettait de savoir des choses grâce à lui »<sup>51</sup>. La compétence civique féminine est encore trop peu assurée pour pouvoir s'affranchir de ce cens civique et politique : « - Un petit conseil, chéri. Et le mari jette un coup d'œil sur le bulletin que tient son épouse. - Oui, c'est ça, lui glisse-t-il à l'oreille, attention, le Président a l'air sévère, il n'a rien vu heureusement »<sup>52</sup>.

Quand bien même les femmes tentent de se séparer de façon plus autonome en lisant des journaux d'information ou en écoutant la radio, la masculinité est encore là pour aiguiller leur orientation politique dans la mesure où ce sont les hommes qui conservent la faveur du choix : « C'est un membre de leur famille, le mari, le père ou le fils qui l'achète [le journal] normalement. La plupart des familles n'achètent qu'un seul journal et c'est le mari qui fait prévaloir son choix. Ce fait présente un intérêt sur la plan politique : la femme, en lisant le journal choisi par son époux, subira, indirectement, l'influence des opinions politiques de ce dernier »<sup>53</sup>. De ce contexte tout empreint de la patte du mari, peut naître des troubles jusque dans la pratique de vote des femmes : « Je n'étais jamais entrée dans un bureau de vote, j'étais curieuse de savoir. J'ai voté sur mon nom de jeune fille, j'ai voté à G. Ce qui m'avait énormément surprise. J'étais surprise de ne pas voter Mme Jean P. On ne m'appelait plus comme ça depuis dix ans. Ça m'avait énormément choquée, je ne comprenais pas. Quand on est allé au bureau de vote, je n'ai pas voté aux mêmes initiales que mon mari, lui a voté au P, moi au G. On faisait voir sa carte et ils nous disaient d'aller dans le bureau et ce n'était pas le même que celui de mon mari. La deuxième fois aussi ça m'a choquée »<sup>54</sup>. Si les conseils maritaux ont été fondamentaux dans la socialisation politique des femmes, il n'en reste pas moins qu'elles restent inscrites dans les cadres de la citoyenneté au simple titre d'épouse de ce prétendu citoyen universel.

---

46. Entretien avec Mme A.

47. Entretien avec Mme V.

48. Entretien avec Mme G.

49. Christine Delphy, *L'Ennemi principal*, Ed. Syllepse, 2009.

50. Entretien avec Mme P.

51. Entretien avec Mme V.

52. *L'Humanité*, 11 novembre 1946, p. 3.

53. Mattei Dogan et Jacques Narbonne, *op. cit.*, p. 326.

54. Entretien avec Mme P.

Enfin, le troisième pôle socialisateur reste l'Église qui entend encadrer et diriger les premiers pas civiques de ses ouailles. Dès l'automne 1944, l'épiscopat français prend position en appelant les chrétiennes au vote, « les baptisées » à ne pas bouder les urnes, les catholiques à s'informer et « s'éclairer » notamment auprès de « l'Union féminine civique et sociale »<sup>55</sup>. Les évêques ont indiqué aux mouvements féminins diocésains d'action catholique d'inscrire leurs membres et de leur enseigner l'emploi – et le bon – du bulletin : « Il leur appartient de s'occuper de faire inscrire sans délai les femmes sur les listes électorales, de leur faire connaître la nature et l'étendue des obligations qui leur incombent comme électrices »<sup>56</sup>. Évidemment, la presse catholique, telle *La Croix*, vole au secours de ces associations dans leur entreprise dont la pédagogie et le didactisme ne sauraient voiler un léger dirigisme argumentaire : « (...) Mais il y a politique et politique. Les chrétiennes savent par leur catéchisme que le devoir électoral leur est imposé par le quatrième commandement et que les évêques leur ont conseillé, plus que cela, ordonné de voter et de bien voter... »<sup>57</sup> Le MRP n'est évidemment pas loin. Dans ce contexte, le curé constitue le pivot de cette socialisation. Les entretiens confirment l'importance stratégique de cet acteur : « On était dans une association de tradition et de conviction catholique, l'Action catholique indépendante. Le curé de la paroisse était l'aumônier de l'ACI, c'était un homme ouvert, intelligent et remarquable. Il était légèrement plus âgé que nous. On avait 25 ou 30 ans. C'était un homme ouvert, il nous parlait de politique, de la vie des gens qui nous entouraient, des artisans, des juifs du quartier... »<sup>58</sup> ; « jusqu'au moment de mon accouchement, j'allais tous les jeudis au patronage, ça se passait au presbytère, chez notre vieux curé (...), le matin, c'était des réunions avec le curé où il parlait de la guerre, des problèmes pour se nourrir, de la politique (...); l'après-midi, on faisait catéchisme »<sup>59</sup>.

Quoiqu'il en soit, curés, maris, et pères constituent bien le triangle inextricable auquel les femmes ne peuvent se soustraire afin de voter de leurs propres ailes sur les aires du civisme et de la citoyenneté. L'après-guerre est marquée, plus que jamais, par la dépendance des femmes en matière politique et civique. S'ajoute à cette sujétion l'image que les médias donnent de la nouvelle citoyenne qui, dans le contexte que nous allons décrire, a peu de chance de voir son sentiment de compétence politique s'élever et s'autonomiser.

## LA CITOYENNE VUE PAR LA PRESSE : LA QUESTION DE SA COMPÉTENCE POLITIQUE

### *Incompétence politique et citoyenneté féminine*

Peu ou prou, tous les journaux jouent de cette nouvelle citoyenne et tournent en dérision cette femme qui va devoir s'intéresser au monde politique. La représentation du « deuxième sexe » dans ces périodiques est dévalorisante et ne saurait, en aucun cas, donner aux femmes confiance en elles en matière civique.

*Le Canard enchaîné* offre une constante parodie des capacités féminines dans le domaine du politique. Dans cet organe de presse, les femmes sont soit ménagères, soit prostituées, soit grandes coquettes ou encore grandes bigotes : quoi qu'il en soit, toutes sont unies par une semblable incompétence. En effet, tout concourt, dans le *Canard enchaîné*, à faire de la femme un être exclu du domaine de la compétence politique. La prostituée interpelle son client : « Viens mon loup, je t'expliquerai le monocamérisme »<sup>60</sup> ; la grande coquette voit le vote des femmes en « petit ensemble marine, garniture rouge et bulletin blanc »<sup>61</sup> ; quant à la bigote, elle ne vote

---

55. *La Documentation catholique*, n°10, 3 décembre 1944, p. 5-6.

56. *La Documentation catholique*, *ibid.*, p. 5.

57. *La Croix*, 6 février 1945, p. 2.

58. Entretien avec Mme V.

59. Entretien avec Mme X.

60. *Le Canard enchaîné*, 4 juillet 1945, p. 4.

61. *Le Canard enchaîné*, 18 avril 1945, p. 3.

pas, elle « dévote »<sup>62</sup>, de même que pour elle, le nom du Seigneur devient le « non référendaire »<sup>63</sup> et l'urne de vote se transforme en « tronc d'église »<sup>64</sup>. Jeu gratuit du bon mot, dévalorisation de la femme en général, de la citoyenne en particulier : les électrices sont, au travers de ce journal, apparemment dénuées de toute compétence civique.

« Rididine pénétrée de l'importance de son rôle se renseigne. Elle a en main trois listes de candidats et demande :

- Ceux-ci quel est leur mot d'ordre ?
- Le bonheur du peuple.
- Et ceux-là ?
- Rien que des heureux !
- Et les autres ?
- Plus de malheureux !
- Ah ! a fait Rididine rêveuse.
- Tu vois Rididine qu'il n'est pas facile de voter.
- Au contraire, puisque en votant au hasard on se prononce toujours pour le bonheur des gens.
- Je n'y avais pas pensé.

De plus en plus rêveuse et répétant les mots d'ordre des candidats, elle a dit :

- En somme, ça ressemble un peu à un trafic de devises. »<sup>65</sup>

Néanmoins, au-delà de la misogynie latente de cet organe, la dérision de la femme semble renvoyer à une dérision du politique dont ce journal est coutumier ; il n'empêche que les femmes sont montrées incompetentes et parfaitement dénuées de raison pour remplir correctement leur devoir civique.

## *Avancée civique et lenteur démocratique*

Outre cette vision caricaturale des femmes proposées par le *Canard enchaîné*, les autres journaux, moins sévères, offrent une vision très particulière de la question de la compétence politique. Vision que l'on pourrait, avec Pierre Bourdieu, résumer comme suit : « Les hommes sont plus compétents techniquement parce que la politique est de leur compétence. La différence entre les hommes et les femmes que nous acceptons comme allant de soi, parce qu'elle se retrouve dans toutes les pratiques, est fondée sur un coup de force social, sur une assignation à compétence, la division du travail entre les sexes accorde à l'homme la politique comme elle lui accorde le dehors, la place publique, le travail salarié à l'extérieur, etc., tandis qu'elle voue la femme à l'intérieur, au travail obscur, indivisible, et aussi à la psychologie, au sentiment »<sup>66</sup>.

Aux hommes la *polis*, aux femmes l'*oikia*. C'est dans ce schéma que les femmes de 1944 ont été élevées, c'est cette philosophie qui domine depuis Platon ou Aristote et qui se perpétue à travers les ans. « D'autres se plaignent de l'humble sort de la société fait à la femme et rêvent pour elle de droits égaux à ceux des hommes. Ces personnes agissent par défaut de réflexion, par caprice ou par une grossière ignorance. Que deviendraient, je le demande, non seulement le bonheur public, mais aussi l'intérieur des ménages, si les femmes prenaient part au vote de nos assemblées, si elles occupaient les charges publiques ou siégeaient au tribunal ? À la femme sont confiés le bien-être de la famille, la sécurité du mari, l'éducation des enfants, le bonheur de tous : sa tâche n'est-elle pas grande, sublime,

---

62. *Le Canard enchaîné*, 18 avril 1945, p. 3 et 27 novembre 1946, p. 2.

63. *Le Canard enchaîné*, 1<sup>er</sup> mai 1946, p. 4.

64. *Le Canard enchaîné*, 17 octobre 1945, p. 2.

65. *Le Canard enchaîné*, 3 mai 1945, p. 3.

66. Pierre Bourdieu, « Culture et politique », *Questions de sociologie*, Editions de Minuit, 1980, p. 240.

suffisante pour son cœur et ses forces ? »<sup>67</sup>. Quelque trente ans plus tard, nous retrouvons le même type de discours, concourant cette fois-ci, à *justifier* le vote des femmes, vote qui ne remet pas fondamentalement en cause la fonction sociale des femmes : un progrès civique n'entraîne pas forcément une avancée sociale : « il est nécessaire de rappeler aux femmes, du moins aux femmes mariées, que leur rôle principal est au foyer. La première manière pour elles de remplir leur devoir civique, c'est de fonder et de développer des familles qui puissent préparer aux pays d'excellents citoyens (...) Le vote sera aussi pour les femmes en général un *complément à l'accomplissement de leur devoir civique* »<sup>68</sup>. Les limites du champ de compétence civique féminines sont déjà fixées avant même le premier tour des élections municipales de 1945 ; elles renvoient à la stricte sphère du privé : « la femme va voter... elle a sa note à donner sur les questions les plus graves... sur le foyer, l'enfant, le divorce, l'école, la religion. En général, cela n'amuse pas la Française de voter. Elle aime le calme de sa maison, la poésie de ce sanctuaire familial où jouent ses tout-petits »<sup>69</sup>. L'acte de vote féminin est donc circonscrit à la défense des valeurs du foyer, à celle de la famille, de la maternité et de l'économie domestique.

Le Parti communiste, avec *L'Humanité*, n'échappe pas à ce cadre de représentation. Toute la logique de ses campagnes se fonde sur cette association : « Femmes de France, voici des faits, le Parti communiste défend la famille ! »<sup>70</sup>, ou encore : « L'accroissement du rôle des femmes en politique contribuera puissamment à l'application d'une politique de l'enfance et de la famille, comme celle dont notre parti s'honore de s'être fait le champion en ce pays »<sup>71</sup>.

Semblablement, le rejet de la guerre, de ses horreurs et du fascisme reste l'apanage des femmes, confinées qu'elles le sont dans le domaine du sensible ? « Femme, toi qui veux la sécurité de ton foyer, toi qui ne veux plus voir la famille dispersée et chassée de son toit, toi qui as subi l'enfer des bombardements (...), tu sauras dégager la leçon des certitudes humaines »<sup>72</sup>. C'est inexorablement à l'épouse, la fille ou la mère que les journaux donnent symboliquement la parole, ce sont elles qui s'expriment par le biais du vote : « Elles contribuent à anéantir le fascisme, elles qui ont vu leur mari, époux, frère, partir à la guerre et parfois ne jamais revenir »<sup>73</sup>. La femme ne peut qu'extraire de son vécu les aspirations immédiates de son civisme : « on votera pour des idées, et des idées très saines (...) Alors qu'un système d'idées abstraites la laisserait indifférente, la pensée du pays à relever, du pays à défendre, de la guerre à éviter (...) la trouvera attentive et prête à une action passionnée »<sup>74</sup>.

Le champ de compétences féminines est construit, déterminé et circonscrit au domaine du sensible et du pratique. Jamais le rationnel ni le théorique n'interviennent dans les analyses, les hypothèses ou les appréhensions des choix et actes de la femme citoyenne. On ne saurait trop souligner la contradiction manifeste dans l'argumentaire des journaux d'alors. La femme se voit tour à tour suspecte d'égarements sensibles et encensée pour la sagesse de ses actes en politique. Le paradoxe n'est qu'apparent : de ces défauts présumés naît une aptitude nouvelle et régénératrice.

## *De la compétence limitée à la régénérescence*

Des défauts supposés de la femme, de son incompetence politique va naître une compétence toute particulière et spécifiquement féminine. En effet, si la citoyenne suscite des craintes, elle va en même temps être considérée comme une chance, un espoir : « Dans quelle mesure les femmes useront-elles du droit de vote ? De la solution que choisiront les intéressées dépendront pour une large part

---

67. Ernestine Wirth, *La future ménagère, lectures et leçons*, Hachette, 1884, p. 7-8.

68. *La Documentation catholique*, n°10, 1945, p. 5.

69. *La Croix*, 29-30 avril 1945, p.1

70. *L'Humanité*, 7 novembre 1946, p. 2.

71. *L'Humanité*, 11 septembre 1945, p. 1.

72. *La République varoise*, 23 novembre 1946, p. 2.

73. *La Marseillaise*, 16-22 novembre 1944, p. 6.

74. *La Documentation catholique*, n°12, 17 décembre 1944, p. 6.

la *régénération et le salut de la patrie* »<sup>75</sup>. L'espoir d'un renouveau civique est clairement associé aux nouvelles électrices sur qui repose : « le renouvellement et le rajeunissement de la vie politique nationale »<sup>76</sup>, la purification de la vie publique, autrement dit, grâce à elles, la vie publique sera dotée d'un « supplément d'âme »<sup>77</sup>.

Eloignées des arènes passionnées où se querellaient les partis d'avant-guerre, ignorant ces pratiques politiciennes qui ont fait la preuve de leur stérilité, les électrices apportent à l'acte de vote une réflexion empreinte de réalisme et d'honnêteté. Les journaux donnent l'image d'une électrice gérant son vote en privilégiant sérieux et probité : leur virginité politique va permettre de sauver le système dont le discrédit n'est plus à souligner. « Les électrices rendront un service imminent à ce pays en exigeant de leurs élus qu'ils se grisent moins de mots et se préoccupent davantage des réalités »<sup>78</sup>. *Femmes d'Algérie* se focalise tout particulièrement sur l'honnêteté des candidats et sur la tenue de leur engagement : « ce ne sont pas nos qualités féminines qui nous voileront le côté pratique des choses, mais elles peuvent nous aider à ne vouloir au pouvoir que des hommes et des femmes ayant fait leurs preuves ; nous ne nous contenterons pas de promesse mais d'un passé lourd d'expériences, de luttes et de sagesse... »<sup>79</sup>. Du *Bulletin intérieur du Mouvement de libération nationale* à *La Croix*, les électrices sont invitées à dénoncer les éventuels trucages électoraux et les manœuvres frauduleuses : « Les femmes (...) s'engagent à refuser leur voix aux candidats et candidates qui useraient de procédés contraires à la bonne foi et à l'honnêteté tels que : corruption, trucage électoraux, ou attaques personnelles injustifiées »<sup>80</sup>. Dans le climat de régénérescence de la Libération, les électrices en acte ont en charge la rédemption du système politique en son entier, le rejet des « savantes et stériles combinaisons politiques »<sup>81</sup>. « Faire voter et surveiller les urnes : vous voterez et vous ferez voter. Vous surveillerez les listes électorales. Vous veillerez le jour des élections à ce que les morts ne désertent pas en masse les cimetières pour venir déposer leur bulletin à la place des vivants »<sup>82</sup>. « Ce que nous leur demandons, c'est de ne pas suivre notre exemple. De ne pas reconstituer des groupes, des sous-groupes et des commissions. C'est de ne pas parler pour rien dire, c'est de substituer une fois pour toutes le civisme à la politique... »<sup>83</sup>.

En fait, des défauts présumés de la femme, de son incompétence politique naît une sorte de vertu régénératrice, une pureté nouvelle. Cependant, ces qualités purificatrices ne donnent en aucun cas aux femmes les moyens de s'extraire de la sphère du privé et de leur univers domestique. C'est même en restant dans cet univers qu'elles garderont leur pureté politique... Les nouvelles citoyennes sont prises dans une espèce de dialectique perverse les maintenant dans un parfait état de sujétion, de dépendance : dialectique qui les exclut, une fois n'est pas coutume, de la sphère publique au sens complet du terme.

L'acte de vote des femmes dans ses représentations comme dans son vécu empirique est marqué par une double violence symbolique : violence émanant de l'appareil d'État comme des cadres sociaux de l'époque. Les femmes doivent s'intégrer, dans une parfaite neutralité, au corps électoral existant, en même temps qu'elles se doivent de proposer une pratique politique bien spécifique, pratique les confinant dans la sphère du privé. Malgré l'avancée civique que constitue ce nouveau droit, l'enchevêtrement des déterminants sociaux prive la femme de toute autonomie. L'État, se désintéressant d'une entreprise de socialisation spécifique, laisse reposer cette tâche sur les pôles de sujétion de la femme (père, mari ou curé). L'autonomie politique n'est donc pas consubstantielle de ce droit de vote, loin s'en faut ; le corps électoral féminin doit simplement se mouler dans les cadres politiques préexistants en y introduisant une sensibilité socialement acquise.

---

75. Albert Bessières, *Le vote des femmes*, Editions Spes, 1945 (imprimé).

76. *La Croix*, 2-3 février 1945, p. 1.

77. *La Croix*, 10-11 mars 1946, p. 2.

78. *Le Figaro*, 26 avril 1945, p. 1.

79. *Femmes d'Algérie*, 1<sup>er</sup> avril 1945, p. 12.

80. Bulletin intérieur du Mouvement de libération nationale, 28 avril 1945, p. 7.

81. *Ibid.*, p. 7.

82. Albert Bessières, *op. cit.*, p. 54.

83. *Le Figaro*, 19 octobre 1944, p. 1.

Enfin, notons que cette violence d'État bien mise en évidence par Pierre Bourdieu est celle de l'État républicain que nous connaissons encore aujourd'hui. Soixante-dix ans plus tard, du point de vue de son mode d'intégration et de ses expressions légales, l'État républicain n'a pas du tout reconsidéré ses pratiques : il vise toujours de la même manière le contrôle en établissant des modèles prédéfinis de conduite. Revenir ainsi sur la manière dont le vote des femmes a pu être mis en œuvre nous éclaire sur la permanence et la spécificité de la République à la française. Dans une société toujours plus complexe et toujours plus ouverte, incomparablement plus que celle des années 1940, ne doit-on pas prendre en considération d'autres voies que celle qui consiste à refuser toute différence, quelle qu'en soit sa nature ?